

sur l'esprit de plusieurs députés. Il importe donc, à mon avis, que les membres de la Chambre voient combien elle s'éloigne de celle d'un détaillant de Guelph. J'ai en main un télégramme que le député de Wellington-Sud qui vient d'entrer pourra m'entendre lire, ce qui me réjouit. Il émane de l'Association des pharmaciens détaillants de Guelph et est signée de son président, M. F. E. Wagner. Venant de Guelph (Ontario), il porte la date du 20 décembre et est ainsi conçu:

Nous nous élevons contre la déclaration faite par Henry Hosking selon laquelle il aurait enquêté auprès des détaillants de sa propre circonscription et constaté qu'aucun d'entre eux ne protestait contre la mesure législative élaborée par le Gouvernement au sujet de la fixation des prix de revente. Cet énoncé tend délibérément à induire en erreur. Des télégrammes protestant contre la législation présentée par l'honorable M. Garrison lui ont été envoyés par de nombreux détaillants de Guelph dès le 16 octobre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je doute qu'on puisse citer une déclaration de l'extérieur venant en contradiction avec ce qu'un député a dit à la Chambre. Voir l'alinéa 259 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

**M. Drew:** Si l'on y voit quelque inconvenant, monsieur l'Orateur, je vais me conformer à votre décision.

**M. Hosking:** Qu'il en donne lecture.

**M. Drew:** L'honorable député de Wellington-Sud ayant manifesté le désir de l'entendre, monsieur l'Orateur, peut-être me permettrez-vous de poursuivre?

**L'hon. M. Fournier:** Je ne crois pas que l'honorable député veuille enfreindre le Règlement.

**M. Drew:** Oh, non. Je serais cependant heureux d'acquiescer au désir de l'honorable député de Wellington-Sud.

**M. l'Orateur:** Je ne puis accorder cette autorisation que de l'assentiment unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**L'hon. M. Fournier:** Non. Je ne conçois pas que l'honorable député doive enfreindre le Règlement simplement pour répondre au désir d'un collègue. Je sais que lui-même ne le voudrait pas.

**M. Drew:** Comme il s'agit d'un télégramme, dont sans doute l'honorable député de Wellington-Sud a un exemplaire ou dont un autre télégramme lui a apporté le sens général, j'ai pensé que, l'honorable député étant à la Chambre et pouvant en contester l'exactitude si les faits y sont dénaturés, je pouvais le consigner au hansard.

**L'hon. M. Fournier:** Non. Si le député a une copie du télégramme il n'a pas besoin de se le faire lire à la Chambre. Il en connaît la teneur.

**M. Hees:** Nous aimerais qu'on nous en donne lecture.

**M. l'Orateur:** Je ne puis, je crois, permettre une controverse entre des gens de l'extérieur de la Chambre et ceux qui y siègent.

**M. Drew:** Puis-je signaler que d'après plusieurs télégrammes que j'ai reçus de marchands de Guelph et de Wellington-Sud il est manifeste que ce qu'a dit le député de Wellington-Sud ne représente nullement la véritable attitude des détaillants de cette circonscription. Je le signale uniquement pour démontrer comme il est important que les députés aient une occasion de consulter leurs commettants, de se rencontrer avec les détaillants de chez eux. Je veux croire qu'ils auront l'occasion voulue de se renseigner sur l'opinion de ces gens, après la session, peu importe quand. De cette façon, bien des députés pourront arrêter l'opinion qu'ils feront valoir lorsqu'ils seront appelés plus tard à se prononcer sur le projet de loi.

**M. Hosking:** Monsieur l'Orateur, je prends la parole sur un fait personnel. Puisqu'on a parlé de moi, puisque j'ai laissé figurer au hansard un mot que j'aurais dû faire supprimer, le mot "préconisait", je voudrais, dans l'intérêt du chef de l'opposition (M. Drew),— et je veux croire qu'il ne veut pas plaisanter,—

**M. Drew:** Oh! non!

**M. Hosking:** ... mentionner que j'ai dit (et tous les députés à la Chambre se rendent compte que c'est ce que je voulais signifier) que j'avais reçu quelques télégrammes dans lesquels on s'opposait à la mesure à l'étude. Voilà ce que j'ai tout d'abord voulu dire. J'ai ensuite mentionné que je m'étais enquis auprès de plusieurs petits marchands qui bénéficient actuellement d'une forme quelconque de fixation des prix à l'égard des produits qu'ils vendent, afin de savoir s'ils avaient préconisé une telle méthode. Dans chaque cas, ils ont dit qu'ils ne l'avaient nullement préconisée. C'était donc une méthode qu'on leur avait imposée. Il se peut bien qu'ils en retirent certains avantages dans le moment, mais, avec le temps, ils en récolteront les désavantages qui l'accompagnent nécessairement. Pendant ce temps-là, tous les petits acheteurs en souffriraient.

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, le représentant de Wellington-Sud a donné à entendre qu'il aurait peut-être voulu modifier légèrement la déclaration qu'il a alors faite, mais il n'en reste pas moins vrai...

**M. Hosking:** Supprimez un mot.